



Objet : classes bilangues (allemand-anglais) dans le département de la Creuse

Madame la Ministre ambitionnait en janvier 2016, sans « remettre en cause l'importance de l'anglais », de « favoriser d'autres langues » et notamment l'allemand dont elle « souhaite développer l'apprentissage dans le premier degré et au collège ». Elle annonçait alors plus de 1000 écoles supplémentaires dispensant l'enseignement de l'allemand dès la rentrée 2016.

Dans le département de la Creuse, et ce dès la rentrée 2015, l'IA-DASEN a fait le choix contraire de supprimer le poste itinérant pour l'enseignement de l'allemand qui permettait de promouvoir cet enseignement sur une grande partie du territoire creusois. Pour la rentrée 2016, et en toute connaissance des orientations ministérielles, l'enseignement de l'allemand se voit restreint à seulement 3 communes sur tout le département.

A cet effet, elle a fait passer un mot d'information aux parents des écoles des secteurs de La Souterraine, Aubusson et Bourgueuf stipulant que « seuls les élèves ayant suivi un enseignement en allemand à l'école primaire poursuivront leurs études au collège en classe bilangue ». Pour aller en classe bilangue (4h d'anglais par semaine comme toutes les classes de 6^{ème} et 3h d'allemand en plus par semaine également), avoir reçu un enseignement en allemand serait un préalable pour suivre un enseignement en allemand et en ... anglais. Par contre, le fait de ne pas avoir suivi de cours d'allemand serait rédhibitoire pour suivre le même enseignement ! Comprenez qui pourra ! Il s'agit d'une profonde remise en cause de l'enseignement de l'allemand au bénéfice de l'anglais, contraire aux annonces de la Ministre...

Sachant que seule une école de chaque secteur a été élue « pôle allemand » par Mme l'IA-DASEN, elle demande aux parents de choisir pour l'année scolaire 2016-2017 la langue qui sera enseignée à leur enfant tout en indiquant que s'ils choisissent l'allemand alors ils devront inscrire leur enfant dans l'école de secteur habilitée (Jules Ferry à la Souterraine par exemple). Il s'agit d'une attaque insidieuse contre les écoles rurales. En effet, avec cette mesure, les enfants qui suivraient l'enseignement de l'allemand au primaire quitteraient leur école « de secteur » conduisant à une fuite des élèves des écoles rurales vers les écoles de ville de La Souterraine, Guéret et Bourgueuf. Cela pourrait ainsi remettre en cause la pérennité de nombreuses écoles rurales. Par ailleurs, il s'agit d'une attaque contre l'égalité d'accès aux Services Publics ; l'enseignement de l'allemand deviendrait réservé à des enfants habitant dans ces 3 villes ou dont les parents auraient la possibilité d'assurer leur transport jusqu'à ces écoles.

Le SNUipp-FSU23 et le SNES-FSU23 pensent, comme la Ministre, que « l'apprentissage des langues vivantes est un enjeu majeur dans le monde qui est le nôtre ». Dans le département, le Directeur Académique doit être garant de cette politique nationale en permettant l'accès de tous à l'enseignement de l'allemand sur tout le territoire creusois. Pour cela elle doit prévoir une formation des enseignants ou à défaut un enseignement itinérant de l'allemand, qui permette à tous les enfants de recevoir cet enseignement dans leur école de proximité.

Le SNUipp-FSU23 et le SNES-FSU23 s'opposent à ces mesures qui remettent en cause l'égalité républicaine sur le territoire creusois et proposent à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents, élus) d'unir leurs forces pour qu'un véritable plan en faveur de l'enseignement des langues vivantes dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré voit le jour dans le département de la Creuse. Ils prennent d'ores et déjà contact avec ces partenaires pour discuter des suites à donner contre ces attaques envers le Service Public de l'Éducation Nationale.

Contacts :

FSU 23 : 05 55 41 16 32 ; 06 09 34 27 62

SNUipp-FSU 23 : 05 55 41 04 81 ; 06 30 17 47 53

SNES-FSU 23 : 07 86 26 00 86